



BIO



## SAMAGROW BIO 2-2-2 ● ● ●



### COMPOSITION

Granulés d'engrais organique composés de 100 % de fumier de bovins sec et pur, utilisables en agriculture biologique (CE no 834/2007 et 889/2008). Exempt de semences de mauvaises herbes, d'insectes et de germes pathogènes grâce à une pasteurisation rigoureusement contrôlée durant le compostage (Règlement européen [CE] no 1069/2009).

### ANALYSE

88% de matière sèche, 70% de matière organique  
2% N (80 % organique, 20 % ammonium)

2% P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>

2% K<sub>2</sub>O

3% CaO

Rapport C/N : 12

pH: 7

1% MgO

1% SO<sub>4</sub>

Diamètre des granulés : 4 mm

Masse volumique : 0,75 kg/l

### UTILISATION

Culture maraîchère, horticulture, gazon, arbres fruitiers, rosiers, plantes en pot.

### LIVRAISON

En vrac, en big bags de 500 à 1250 kg  
ou en sacs de 20 à 25 kg.

### AVANTAGES

- ✓ engrais écologique, sain et durable
- ✓ riche en matière organique
  - + meilleure qualité du sol
  - + formation de humus
  - + amélioration de l'activité microbologique, de la structure, de l'aération et de la capacité de rétention en eau du sol
  - + stimulation du développement des racines
- ✓ nombreux oligo-éléments (Fe, Mn, B, Mo, Zn et Cu)
  - + des éléments constitutifs de la plante
  - + nécessaires à la gestion de l'eau, la photosynthèse, la division cellulaire, la fertilité et du métabolisme des protéines de la plante
- ✓ teneurs organiques des minéraux élevées
  - + les nutriments se libèrent de manière progressive et prolongée
  - + pas de lessivage
  - + pas de risque de brûlure pour les feuilles et les racines
- ✓ installation de production moderne
  - + des granulés d'engrais de très haute qualité
  - + inodores
- ✓ possibilité d'enrichir en engrais minéraux ou organiques, en acides humiques, en acides aminés ou en mélasse

.....

Ce produit répond aux conditions de la réglementation européenne (CE) no 1069/2009 qui régit avec le règlement d'exécution (CE) no 142/2011 l'utilisation des sous-produits animaux. Il répond aussi aux exigences de la norme française NF U 42-001. Conviendrait à l'agriculture biologique (CE no 834/2007 et 889/2008).